

[1453], 20 novembre – Montluçon.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, mande aux gens de son conseil en Forez de faire mettre aux enchères l'émolument des seaux de Forez, le grand et le petit séparément, en l'informant des résultats le 15 décembre prochain.

- A. Original perdu.
- B. Copie dans l'acte du bailli et des gens du conseil de Forez, adjugeant à Pierre Groselon le grand sceau pour trois cent cinquante livres, à Pierre Gordin le petit pour trois cent livres, en date du 8 janvier 1454 (n. st.), aujourd'hui perdue.
- C. Copie de B. sur papier. 285 x 405 mm. Archives départementales Loire, B 1844, folio 70 *verso*.

A noz amez et feaulx conseillers les balli, advocat, procureur et autres de nostre conseil en Fourez. Le duc de Bourbonnois et d'Auvergne. Noz amez et feaulx, nous vous mandons que faictes denoncier l'esmolument de noz seaulx grant et petit en noz villes de Montbrison, Saint Bonnet, Saint Germain, Saint Galmier au plus offrant et dernier encherissant, maiz que ce soit distintement et partement, c'est assavoir le grant seel avec ses appartenances appart, et le petit seel avec les signez des chastellnies et autres ses appartenances tout a plus, et faictes fere lesdictes criés et denonciacions par telle diligence que nul n'en puisse pretendre ignorance. Et aussi faictes savoir l'etrousse desdictes choses par devers nous quelque part que soïons le XV jour du prouchain moiz de decembre, dedans lequel jour nous escrirez toutes les notifficacions et diligences sur ce faictes, et gardés que en ce n'ait point de faulte. Noz amez et feaulx, nostre seigneur soit garde de vous. Escript a Montluçon, le XX jour de novembre.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).